

Votre groupe a constitué au 31 décembre 2004 des provisions pour charges (note VI.9 de l'annexe). Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation de ces provisions s'est fondée notamment sur les données et les hypothèses fournies par la société. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique. — Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## 2. – Extrait du rapport général sur les comptes annuels.

I. Opinion sur les comptes consolidés. — Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables : Lors de l'arrêté de ses comptes, la société Bourse Direct est conduite à effectuer des estimations portant notamment sur l'appréciation des titres de participation et des fonds de commerce (notes 2.3 et 2.4 de l'annexe). Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et leur documentation. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des actifs considérés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Le Chesnay et Paris-La Défense, le 12 mai 2005.

*Les commissaires aux comptes :*

MAX ALAIN OBADIA ;

Ernst & Young Audit  
MARC CHARLES.

93437

### SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES ET ASSIMILES CENTRE ATLANTIQUE

Société de caution mutuelle régie par le Code monétaire et financier.  
Siège social : 10, avenue Bujault, 79000 Niort.  
330 713 744 R.C.S. Niort.

Les comptes annuels, approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2005 ont été publiés dans le journal d'annonces légales « Sud Ouest 17 », en date du 24 juin 2005.

93294

### SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE IMMOBILIERE ATLANTIQUE « SOCAMI ATLANTIQUE »

« Société coopérative de caution mutuelle à capital variable régie par les dispositions du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs au cautionnement mutuel et aux établissements de crédit agréée par la banque fédérale des banques populaires et agréée collectivement par le comité des établissements de crédits et entreprises d'investissement (Décret du 25 juin 1993) ».

Siège social : 1, rue Françoise Sagan, 44800 Saint Herblain.  
441 427 093 R.C.S. Nantes.

Les comptes au 31 décembre 2004, approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2005 et par les commissaires aux comptes ont été publiés dans les journaux Ouest France du Finistère, de Loire Atlantique, du Maine et Loire, du Morbihan, de la Vendée en date du 5 juillet 2005.

93410

### SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE DE L'UNION GENERALE DE DISTRIBUTION

Régie par la loi du 24 janvier 1984.

Siège social : 48, rue Charles-de-Gaulle, Roanne (Loire).  
Siren : 776 342 750.

Les comptes au 31 décembre 2004, approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2005, et le rapport général du commissaire aux comptes ont été publiés dans le journal d'annonces légales « Petites Affiches de la Loire », n° 285 en date du 20 au 26 juin 2005, page 24.

93329

### CIT FRANCE SA

Société anonyme au capital de 23 841 508,00 €.

Siège social : Patio de Rueil, Immeuble Les Passerelles, 104, avenue Albert 1<sup>er</sup>, 92500 Rueil-Malmaison.  
015 450 711 R.C.S. Nanterre.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2005 ont été publiés dans « Le Quotidien Juridique » du 7 juillet 2005.

93250

### CIT FRANCE S.A.S.

Société par actions simplifiée au capital de 17 880 000,00 €.

Siège social : Le Patio de Rueil, 104, avenue Albert 1<sup>er</sup>, 92500 Rueil-Malmaison.  
414 911 289 R.C.S. Nanterre.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2005, ont été publiés dans « Le Quotidien Juridique » du 8 juillet 2005.

93362

### COLISEE VENDOME

(Capital détenu directement à 100 % par Finaxa.)

Société par actions simplifiée au capital de 38 125 €.

Siège social : 23, avenue Maignon, 75008 Paris.  
403 197 601 R.C.S.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2005, ont été publiés dans le journal d'annonces légales « Petites Affiches » du 6 juillet 2005.

93407

### CONCERTO DEVELOPPEMENT (Détenue à 66,99 % par Affine S.A.)

Société par actions simplifiée au capital de 400 000 €.

Siège social : 4, square Edouard VII, 75009 Paris.  
421 156 019 R.C.S. Paris.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 14 mars 2005, ont été publiés dans le journal d'annonces légales « Petites Affiches » du 6 juillet 2005.

93404